

COMMUNE DE BOURG SAINT CHRISTOPHE

ARRETE

| N° | OBJET | DATE |
|----------|---|------------|
| 2020-111 | Arrêté portant règlement intérieur de l'aire de loisirs | 01/10/2020 |

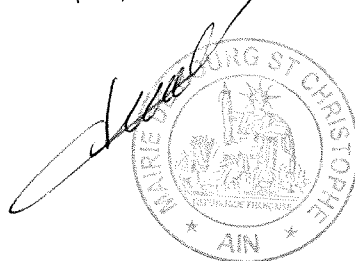
Le Maire de Bourg Saint Christophe,

ARRETE

- ARTICLE 1^{er}** : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2012-08 du 08 février 2012.
- ARTICLE 2** : Cet espace de loisirs est un espace communal, toutes les personnes qui y pénètrent s'engagent à respecter ce règlement.
- ARTICLE 3** : L'accès au parking et aux installations est autorisé de 6h00 à la tombée de la nuit (22h00 en été).
- ARTICLE 4** : La pratique des différentes activités se fait sous la responsabilité des utilisateurs, les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents.
L'accès à l'aire de jeux pour les enfants de 3 à 8 ans doit se faire sous la surveillance d'un adulte.
Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'un adulte.
- ARTICLE 5** : Le matériel doit être utilisé conformément à sa destination et dans le respect des catégories d'âges indiquées.
- ARTICLE 6** : La commune décline toute responsabilité en cas d'accident, vol, dommages divers.
- ARTICLE 7** : Les véhicules motorisés quels qu'ils soient, à deux ou quatre roues, doivent stationner sur le parking. Il leur est interdit d'accéder dans l'enceinte de l'aire de loisirs.
- ARTICLE 8** : La musique est interdite sans autorisation de la mairie.
- ARTICLE 9** : Par mesure d'hygiène et pour garantir la sécurité des enfants, les animaux sont interdits dans l'enceinte de l'aire de loisirs.
- ARTICLE 10** : Les pique-niques et barbecues sont interdits.
- ARTICLE 11** : En cas de non-respect de ce règlement, les contrevenants se verront interdire l'accès des installations.
- ARTICLE 12** : La gendarmerie est chargée de l'application du présent arrêté, les élus de Bourg Saint Christophe pourront intervenir à tout moment pour veiller à cette application.
Le présent arrêté sera transmis au contrôle de légalité.

Fait et arrêté à Bourg Saint Christophe, le 1^{er} octobre 2020

Le Maire,



Bernard BERRET
Accusé de réception en préfecture
001-210100541-20201001-arr2020111-AR
Date de réception préfecture : 01/10/2020